

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1975

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 27

À la première phrase de l'alinéa 199, substituer à la référence :

« du I »

la référence :

« de l'article L. 522-19 du code de l'action sociale et des familles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.